

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Ecole maternelle publique Marinela -  
Ciboure (Pyrénées Atlantiques, 64)**

**Rapport Technique (RT2) de Phase 2**

N° 0641380C\_RT2



# Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

## Déploiement national

Ecole maternelle publique Marinela -  
Ciboure (Pyrénées Atlantiques, 64)

## Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 0641380C\_RT2



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
<b>Vérificateur/ Approbateur</b>	Olivier PACAUD	Superviseur

## **SYNTHESE**

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire**

L'école **maternelle** Marinela (ETS n°0641380C) est localisée 17 avenue d'Errepara à Ciboure, dans les Pyrénées-Atlantiques (64). Cet établissement peut accueillir environ 110 enfants âgés de 2 à 6 ans.

L'école maternelle, propriété de la Mairie de Ciboure, s'étend sur une surface de 4600 m<sup>2</sup> qui comprend :

- Un bâtiment construit sur un vide sanitaire pour sa partie est et de plain-pied pour sa partie ouest.
- Des aménagements extérieurs composés d'un jardin pédagogique, d'un jardin potager et d'une aire de jeux en partie recouverte d'enrobé et en partie enherbée.

En décembre 2009, l'école a été évacuée en raison de problèmes géotechniques potentiellement liés à la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales à l'extérieur de l'emprise de l'ETS, créant ainsi des fissures sur les murs du bâtiment de l'établissement. De ce fait, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, l'école n'accueille plus aucun enfant.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a montré que l'école maternelle n'était pas contiguë au site BASIAS AQI6407186 (garage, peinture, carrosserie et soudure) mais située à 15 m au nord-ouest. Les activités exercées par le site BASIAS existent toujours actuellement.

Cinq autres sites BASIAS ont été localisés à proximité de l'ETS (entre 20 et 100 m). Ces sites ont accueilli des activités de dépôt de liquides inflammables, dépôt de fuel, garage et station-service. Ces activités ont pu générer des composés volatiles susceptibles de s'être infiltrés dans les sols.

Ainsi, il a été conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments.

Le scénario d'ingestion de sols superficiels n'est pas retenu car l'ETS a été construit au droit de terrains agricoles et les anciennes activités industrielles exercées à proximité de l'ETS n'émettaient pas de poussières.

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

### **Résultats des investigations**

Des investigations de phase 2 ont été menées sur le milieu air via des prélèvements d'air sous dalle (2 prélèvements) et d'air du vide sanitaire (1 prélèvement). Le prélèvement d'air du sol à 1 m de profondeur, prévu initialement, n'a pas pu être réalisé en raison d'importantes venues d'eau. Les substances recherchées sont les substances volatiles en relation avec les sites BASIAS recensés à proximité de l'ETS.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations menées indiquent qu'aucun des composés recherchés n'a été détecté dans l'air du sol, sauf du toluène qui a été quantifié en un point de prélèvement d'air sous la dalle. Néanmoins, la concentration est inférieure à la borne inférieure de l'intervalle de gestion.

**Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.**

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'école maternelle Marinela à Ciboure (ETS n°0641380C) en **catégorie A** : « **les sols de l'établissement ne posent pas de problème.** »

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**